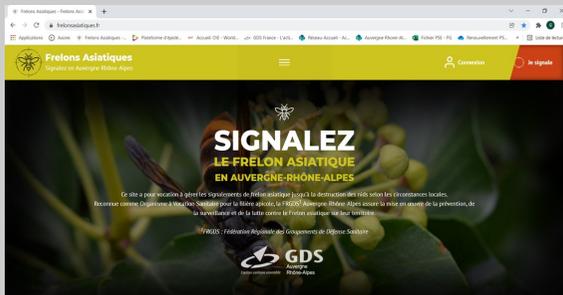


**Vous voulez
faire un
signalement ?**

**Utilisez le site
internet :**

www.frelonsasiatiques.fr



Les partenaires :

- ◆ Conseil Départemental de la Drôme
- ◆ Valence Romans Agglo
- ◆ Montélimar Agglomération
- ◆ ARCHE Agglo
- ◆ Communauté de communes du Royans Vercors
- ◆ Communauté de communes du Crestois et de Pays de Saillans
- ◆ Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux
- ◆ FDC26 (Fédération Départementale de la Chasse de la Drôme)
- ◆ CNR (Compagnie Nationale du Rhône)
- ◆ DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt)

montélimar
agglomération

- LA
D
R
O
M
E -

D'ARDECHE EN HERITAGE
ARC
H
E
Agglo

valence
romans
AGGLO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CRESTOIS
DU
PAYS DE
SAILLANS
Cœur de Drôme

ROYANS
-
VERCORS
COMMUNAUTÉ

DEFI CLIMAT
Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux
CNR

GDS
Drôme
l'action sanitaire ensemble



Section Apicole

Drôme

La lutte contre le frelon asiatique 2022



Site internet de la section apicole du
GDS 26 : <http://santeabeille26.fr/>

- LA
D
R
O
M
E -

Nom : le frelon asiatique – *Vespa velutina nigritorax*

Origine : Asie

Introduction en France : 2004 en région Aquitaine. Progression très rapide. Aujourd'hui, la quasi-totalité de notre pays est impactée par cet envahisseur.

Danger : Arrêté Ministériel en 2012. *Vespa Velutina* est classé « danger sanitaire de 2ème catégorie » pour son caractère invasif et nuisible.

Situation dans la Drôme : Il colonise notre département depuis 2013. Le nombre de nids signalés et détruits évolue chaque année en fonction des conditions météorologiques.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nids signalés	24	102	117	393	198	422	453

Plan de lutte frelon asiatique

Depuis plusieurs années, la section apicole du GDS26 coordonne le plan de lutte contre le frelon asiatique afin de protéger les ruchers.

Actions mises en œuvre :

→ **Coordination du plan** : réunions avec les différents partenaires, rédaction des conventions et des comptes rendus ;

→ **Animation du réseau des référents** : formation, mandater pour vérifier les signalements ;

→ **Animation du réseau des entreprises 3D** : appel d'offre, rédaction des conventions ;

→ **Gestion des destructions** : informations, mandater l'entreprise, vérification de la destruction, comptabilité ;

→ **Communication** : diffusion de documents auprès des mairies, des particuliers (courriers, flyers...)

→ **Expérimentation** : tester des méthodes permettant de protéger les ruchers, diffusion auprès des apiculteurs.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.
- Thorax entièrement noir, ailes foncées.
- Extrémité des pattes jaune.
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids

Au printemps, une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



La destruction des nids se poursuit tant que des insectes sont présents c'est-à-dire, jusqu'aux premières gelées (fin novembre).

Où signaler les nids ?

Sur la plateforme
« www.frelonsasiatiques.fr »

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid.

Qui organise la destruction des nids ?

Sur les territoires où les communautés de communes (Agglo) participent financièrement à la destruction, la Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prends en charge les frais des destructions en 2022 ?

Pour les **propriétaires (privés)** qui sont concernés par les collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions (**Valence Romans Agglo, ARCHE Agglo, Montélimar Agglomération, Crestois et du Pays de Saillans, Dieulefit Bourdeaux et Royans Vercors**), une aide complémentaire du département est mobilisable.

→ **Une participation forfaitaire de 75 € leur est demandé * (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).**

***Exception pour certaines agglomérations conventionnées.**

En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un domaine public (mairies) et les sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs.

En cas de découverte de frelons asiatiques dans votre environnement ou de nids lors de vos sorties natures, SIGNEZ-LE au plus tôt SUR LA PLATEFORME : www.frelonsasiatiques.fr